

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 004_2021

Séance du vendredi 2 avril 2021

L'an deux mil vingt et un,
Le vendredi 2 avril à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est exceptionnellement réuni à la salle Victor Dehaine, pour garantir le respect des gestes barrières en cette période de crise sanitaire, sous la présidence de Madame Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 30 mars 2021 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; M. Clément WALBROU, Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Thierry HENNION, Mme Elisabeth PHILIPPOT, M. Francky SALON, Mme Virginie VASSEUR, Mme Brigitte DELANNOY, M. Bertrand TRINEL, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

M. ROSKOSCHNY Maxime ayant donné procuration à M. Eddy ROLIN,
Mme Domitille DENEUVILLE a donné procuration à M. Bertrand TRINEL.

Secrétaire de séance : Mme Catherine WILLEMS.

Fin de la séance : 20h53

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - VILLE.

L'exécution du budget 2020 est satisfaisante et reflète non seulement une sincérité dans les prévisions mais aussi une bonne gestion budgétaire de la commune malgré tous les effets connus de la crise sanitaire traversée depuis le printemps 2020.

En section de fonctionnement :

- 89.96 % des recettes prévues au BP ont été effectivement encaissées,
- 72.04 % des prévisions budgétaires en dépense ont été réalisées, le taux atteint 93.54% en exécution réelle (hors 023 – Virement à la section d'investissement et 042-6811 – Dotations aux amortissements).

En section d'investissement :

- En recettes, le taux atteint 78.95 % des prévisions budgétaires. Cette consommation s'explique par l'emprunt contracté en fin d'exercice de 150 000 €, non-inscrit initialement au BP 2020,
- 85,91% des dépenses prévues ont été consommées.

Au 31 décembre 2020, les données de la commune sont comparées aux autres communes du Nord ayant une population comprise entre 500 et 1 999 habitants.

Les indicateurs de gestion budgétaire pour la commune étaient les suivants :

- **Stock de la dette au 31 décembre 2020 : 682 995,22 €**

La dette représente 466 €/habitant alors que la moyenne de la strate est de 456 €/habitant. Même si l'endettement semble élevé, la situation n'est pas alarmante.

L'annuité 2020 (remboursement de la part en capital et intérêts) est très élevée (453 613,31 €) mais comprend le remboursement d'un court terme de 400 000 €. Déduction faite de ce remboursement, l'annuité n'est plus que de 37 €/habitant ; la moyenne de la strate est 2 fois plus élevée.

La capacité de désendettement mesure le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle y consacrait théoriquement toutes ses ressources. On obtient 3,1 années ce qui est satisfaisant.

- **Fonds de roulement de la commune :**

Il permet de couvrir le décalage entre encaissements des recettes et décaissements des dépenses. Estimé à 191 460 € au 31 décembre 2020, il représente 130 €/habitant. Il est encore très faible comparé aux autres communes malgré sa progression de 88 800 € entre 2019 et 2020. La moyenne départementale de la strate est 4 fois supérieure au fond de roulement de la commune.

La trésorerie au 31 décembre 2020 s'élevait à 287 130 € mais il restait à décaisser 92 054 € (factures et charges relatives aux rémunérations).

- **Moyenne des charges :**

Les charges réelles de fonctionnement ont diminué par rapport à 2019 et s'élèvent à 894 305 € soit 610 €/habitant. La moyenne départementale de la strate est toujours inférieure à Haverskerque.

Les charges de personnels (déductions faites des remboursements de charges) ont encore progressé par rapport à 2019 et atteignent 483 079 €. Elles sont toujours supérieures à la moyenne (271 €/habitant) mais l'explication provient d'une situation héritée et complexe à gérer.

Les intérêts de la dette bancaire ne pèsent pas beaucoup dans le fonctionnement de la commune : 9,7 €/habitant pour Haverskerque contre 12 €/habitant pour la moyenne départementale. La situation est due aux emprunts courts termes qui ne génèrent pas beaucoup d'intérêts à rembourser.

- **Moyenne des produits :**

A l'inverse des charges, la commune bénéficie de recettes réelles de fonctionnement nettement supérieures aux autres collectivités de même taille : 1 052 324 € en 2020 soit 717 €/habitant alors que la moyenne départementale de la strate est de 694 €/habitant.

Les impôts locaux produisent une recette de 318 630 € soit 217 €/habitant (297 €/habitant pour la moyenne). Ces ressources sont compensées par d'autres ressources fiscales comme la dotation de solidarité de la CCFL (203 384 €), l'attribution de compensation de la CCFL (33 680 €) et le FNGIR (60 774 €). Les dotations et participations perçues par la commune sont nettement supérieures à la moyenne : 250 €/habitant contre 192 €/habitant.

- **La capacité d'autofinancement :**

Elle correspond à l'excédent entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses. C'est la première ressource pour financer des investissements. Elle s'élève à 221 320 € en 2020 soit 151 €/habitant et pour la première fois, supérieure aux communes de référence (136 €/habitant).

- **La capacité nette d'autofinancement :**

Il s'agit de la CAF brute déduction faite du remboursement de la dette. Elle se révèle négative (- 218 071 €). Cet indicateur pourrait être inquiétant mais il est dû au remboursement de l'emprunt court terme de 400 000 €.

- **Le coefficient de rigidité des charges structurelles :**

Il mesure la capacité de la commune à supporter ses charges incompressibles (charges de personnel + contingents obligatoires + intérêts de la dette). Ce ratio était inquiétant entre 2015 et 2017 car il était proche des ratios les plus dégradés en France (de 53 à 58%). En 2018 il revenait au niveau de la médiane nationale (45%). En 2020, le ratio est estimé à 51 % ce qui montre que la commune dégage suffisamment de ressources pour assumer ses charges obligatoires.

VU :

Le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-31 relatif à l'arrêt du compte administratif par délibération du Conseil Municipal ;

Le compte administratif de la commune d'Haverskerque pour l'exercice 2020 ci-annexé (*Annexe 3*) ;

Le compte de gestion de la commune d'Haverskerque pour l'exercice 2020 dressé par le comptable ;

ETANT PRECISE que le Maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le Conseil municipal examine et débat du compte administratif qu'il soumet au vote mais ne peut assister au vote du compte administratif (Article L. 2121-14 du CGCT et CE, 18 novembre 1931, Leclert et Lepage, recueil Lebon 992) ;

CONSIDERANT QUE :

L'exercice 2020 a permis de dégager un excédent de fonctionnement d'un montant de **221 482,22 €** et un déficit d'investissement de **77 192.01 €** soit un résultat brut de **144 290.21 €** hors restes à réaliser ;

Le résultat d'ensemble de l'exercice 2020 (y compris les restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement, respectivement de 12 436.80 € et 112 863.55€) est de **244 716.96 €** ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. Phillipe BLERVAQUE, Maire-adjoint,

Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :

(15 voix POUR)

- **ARRETER** le compte administratif de la commune d'Haverskerque pour l'exercice 2020 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	EN €	RECETTES	EN €
011 Charges à caractère général	213 072,92	013 Atténuations de charges	64 494,66
012 Charges de personnel, frais assimilés	547 573,84	70 Produits services, domaine et ventes div	30 808,00
014 Atténuations de produits	131,00	73 Impôts et taxes	646 295,66
65 Autres charges de gestion courante	115 945,79	74 Dotations et participations	366 683,26
66 Charges financières	14 222,07	75 Autres produits de gestion courante	6 778,30
67 Charges exceptionnelles	3 459,54	76 Produits financiers	0,00
68 Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	77 Produits exceptionnels	1 727,50
022 Dépenses imprévues	0,00	78 Reprises provisions semi-budgétaires	0,00
023 Virement à la section d'investissement	0,00	042 Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
042 Opérat° ordre transfert entre sections	900,00	043 Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
043 Opérat° ordre intérieur de la section	0,00		
TOTAL	895 305,16		1 116 787,38

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	EN €	RECETTES	EN €
010 Stocks	0.00	010 Stocks	0.00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 698,00	13 Subventions d'investissement	539 100,11
204 Subventions d'équipement versées	0.00	16 Emprunts et dettes assimilées	150 000.00
21 Immobilisations corporelles	16 201,67	20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00
22 Immobilisations reçues en affectation	0.00	204 Subventions d'équipement versées	0.00
23 Immobilisations en cours	491 677,20	21 Immobilisations corporelles	0.00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0.00	22 Immobilisations reçues en affectation	0.00
13 Subventions d'investissement	0.00	23 Immobilisations en cours	0.00
16 Emprunts et dettes assimilées	439 391,24	10 Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	129 290,97
18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0.00	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00
26 Participat° et créances rattachées	0.00	138 Autres subvent° invest. non transf.	0.00
27 Autres immobilisations financières	0.00	165 Dépôts et cautionnements reçus	0.00
020 Dépenses imprévues	0.00	18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0.00
040 Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	26 Participat° et créances rattachées	0.00
041 Opérations patrimoniales	0.00	27 Autres immobilisations financières	0.00
		024 Produits des cessions d'immobilisations	0.00
		021 Virement de la sect° de fonctionnement	0.00
		040 Opérat° ordre transfert entre sections	900.00
		041 Opérations patrimoniales	55 485,02
TOTAL	951 968,11	TOTAL	874 776,10

- **VALIDER** les éléments ainsi soumis ;
- **RECONNAITRE** la sincérité du compte administratif de la commune d'Haverskerque pour l'exercice 2020 tel que présenté ;
- **ARRETER** les résultats définitifs pour l'exercice 2020.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT
Maire d'HAVERSKERQUE



Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

Affiché le



ID : 059-215902933-20210402-004_2021-DE